ADCMBA sos baie d'AUTHIE Philippe CORNU Président sosbdauthiel@gmail.com

COMPTE RENDU DU

Déplacement de la Mission parlementaire d'information sur l'adaptation de l'Aménagement du territoire au changement climatique

Contexte : **Philipe FAIT** rapporteur de la mission, avait organisé une table ronde à Berck et Groffiers à laquelle l'association avait été invitée

La visite de la Mission d'Information Parlementaire sur l'Adaptation de l'Aménagement du Territoire face au Changement Climatique s'est déroulée le vendredi 7 mars 2025.

Philippe FAIT, ainsi que trois autres députés de la mission, Sophie PANONACLE, Fabrice BARUSSEAU, et Vincent DESCOEUR étaient présents. Ils ont pu se rendre compte de la situation au Bois de sapins et aux Sternes, avant d'écouter les participants à la table ronde, qui étaient :

Le Président du Parc Naturel Marin, Emmanuel MACQUET

La Présidente du Syndicat Mixte de la Baie de SOMME (SMBS), Sabrina

HOLLEVILLE-MILHAT, son directeur et chargé de projets

Pour la CA2BM : le Président : B.COUSEIN, les vice-présidents (C.VILCOT,

P.G.DACHICOURT), V.LELEU et M.DUTERTRE

Un représentant du Conseil Economique et Social (CESE)

Le Représentant de la Ville du Touquet : M. JOUVENEL Adjoint au Touquet, Conseiller régional géographe

La Maire de Merlimont : Mme MONVOISIN Le Maire de Camiers / G. CALLEWAERT

Pour l'ADCMBA: Ph. CORNU, P. CREQUIS, L. LOUCHART

La visite de site (Bois de sapins et Sternes) a permis de faire passer quelques messages en aparté en fonction des groupes qui pour les 3députés ont été très intéressés ;

La rencontre avec Mme Sophie PANONACLE, députée et Présidente du Comité National du Trait de côte a été très positive car adhérant totalement à nos remarques et demandes.

La table ronde a mis en évidence à l'unanimité les problèmes rencontrés localement sur les autorisations environnementales, les compensations et l'attitude des services : DDTM, DREAL, OFB, PNM, de certaines associations environnementales et leurs recours administratifs, ainsi que la trop grande part consacrée aux dossiers (60% de frais de dossier pour 40% de travaux). La table ronde a permis à chacun de s'exprimer librement sur ces sujets avec une entière convergence de vues, même du président du PNM qui a « ouvert le feu ». L'aberration des difficultés à obtenir les autorisations de la part de l'état pour causes de compensations environnementales et études d'impact « insuffisantes » a été particulièrement mise en avant.

Chacun a pu exposer ses difficultés en fonction de la situation qui lui est propre, les études préliminaires, l'instruction des dossiers, la mise en œuvre et ses contraintes administratives ainsi que des mesures compensatoires environnementales qui bloquent au final l'exécution des travaux, Des obstacles devenus infranchissables alors que l'évolution de l'érosion et la dégradation des digues qui, elles, n'attendent pas.

L'article de la Voix Du Nord reflète bien les échanges qui ont eu lieu avec cependant le regret qu'il n'y est pas fait mention des compensations environnementales qui sont pour devenues pour tous un ultime frein insurmontable.

Les retours sur cette visite ne seront pas immédiates et il faudra encore batailler pour voir aboutir nos projets au nord de la baie : Réfection des digues de l'Enclos et de la Molière et protection du cordon dunaire au Bois de sapins.

Vous trouverez ci-après le memento de Philippe Cornu, communiqué aux participants.

Mémo de l'ADCMBA sur les difficultés rencontrées pour gérer l'évolution du trait de côte et les risques littoraux à l'intention des membres de la Mission d'Information Parlementaire sur l'Adaptation de l'Aménagement du Territoire face au Changement Climatique.

L'ADCMBA a été créé en **2011** pour appuyer la communauté de commune Opale Sud face à la non prise en compte de l'érosion du cordon dunaire de Groffliers et des risques encourus localement par les riverains. La mobilisation de l'association et des habitants a permis une prise en compte de cette problématique qui a abouti à la mise ne place du PAPI BSA (Bresle, Somme Authie) labellisé et accepté en Commission Mixte Inondatins en novembre **2015**. Ce PAPI faisait apparaître un risque important de submersion marine concernant potentiellement 8000à 12 000 habitant du secteur de la Baie d'Authie. L'évaluation coûts/bénéfices était très largement bénéficiaire entre le cout des actions envisagées et chiffrées et le montant calculé des dégâts provoqués par une rupture du cordon dunaire ou/et des digues de protection. La procédure classique d'application du plan pour le maintien du cordon dunaire a été déroulé avec toutes les remises en cause et tergiversations des services et d'organismes comme le PNM et le conservatoire du littoral.

Des rechargements partiels ont été effectués ainsi qu'un renforcement du cordon dunaire au lieu dit de l'anse du Bois des sapins par la pose de bigs Baggs par la CCOS de 2016 à 2019.

Malgré cela l'érosion au niveau du bois des sapins réduisait l'épaisseur du cordon dunaire à un niveau critique. la CA2BM appuyé par l'association a obtenu du Préfet du Pas de Calais une procédure d'urgence pour effectuer un rechargement massif du cordon dunaire et la mise en place d'une digue retro littoral de second rang en arrière du cordon dunaire. La procédure d'urgence déclenchée par Monsieur le Préfet du Pas de Calais en début 2019 a s'est traduite par un début des travaux de rechargement en début 2020 et la réalisation de la digue retro littorale en 2021. Cette procédure d'urgence a entrainé plusieurs dépôts de plainte de la part de pseudo association de défense de la nature qui contestait l'urgence et la réalisation des travaux.

Qu'en serait-il advenu sans cette procédure ??????? La submersion marine du territoire avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer !!!!!!

Depuis la suite des travaux prévus au PAPI1 bute sur **des considérations environnementales absurdes** et personne n'est en mesure de prévoir la réalisation des travaux de réfections des digues de la rive nord de la Baie d'Authie exposant ainsi encore 8000 habitants à un risque de submersion marine important.

La réfection des digues de la rive nord se traduira par une gêne temporaire de la faune et de la flore présentes sur la digue qui sera sans incidence plusieurs mois après la fin des travaux alors qu'il y aura une amélioration environnementale globale sur la Baie (dé poldérisation partielle). Pourquoi bloquer le dossier par des exigences fantasmagoriques au niveau des études d'impact qu'il faut encore compléter après 4 rejets du dossier ???? Pourquoi exiger des compensations environnementales (3 fois la surface impactée par les travaux, soit 50 hectares !) pour appliquer la loi ? Ou pour entraver le déroulement du projet par dogmatisme écologique ?

2015 – 2025 10 ans d'études et tergiversations pour rien alors qu'en 2015 le PAPI devait être achevé en 2022. Aucun travaux d'envergure, les seules actions majeures l'ont été qu'au travers d'une procédure d'urgence particulière objet de 3plaintes dont nous ignorons les suites juridiques et qui bloquent concrètement les financements initialement mis en place.

Face à cette situation ubuesque, il faut à tout prix se doter des moyens d'aboutir rapidement à la Protection des biens et des personnes et qu'enfin l'ensemble des services et des collectivités accomplissent normalement leur mission régalienne principale et ne puissent se dérober à leurs obligations de protection sous prétexte d'application de la loi !!!!!.

L'association propose à la commission d'agir dans ce sens pour modifier les textes de loi afin de supprimer totalement les compensations environnementales quand, après travaux le chantier, a repris son apparence initiales et d'imposer des butées pour la réalisation des travaux de protections.

<u>Compensations environnementales</u>: pas de compensations environnementales sur les opérations de protection des personnes et des biens par restauration, maintien ou création de digues de protection. En fonction du type de digue la restauration de l'état initial avant travaux devra être recherchée. Il est aberrant de supprimer des surfaces agricoles pour les transformer en zones « écologiques » dont l'intérêt faunistiques et floristiques est souvent très limités après mise en place.

L'argument opposé de maintien ou de création de zones humides pour la préservation de la ressource en eau est une aberration en bordure de cote et à l'intérieur de la baie soumis au « Biais salés » des marées. Dès que la nécessité d'engager des travaux pour protéger les habitants est évidente et accepté par les riverains, ces travaux doivent être engagé avec des dates butées à respecter impérativement par l'ensembles des intervenants :état, collectivités, entreprises. La remise en cause incessantes des études et exigences d'études

d'impacts complémentaires, alors que ces dernières ont déjà été réalisées, doivent cesser. Bon nombre d'études d'impact ne sont que des copier/coller!!!!! qui coutent très cher à la collectivité.

Il faut noter que la problématique de la Baie d'Authie n'est pas due au changement climatique et le risque était déjà présent au début du siècle dernier. Le changement climatique ne fait qu'amplifier les risques. Les nombreuses études conduites dans le cadre du PAPI ont démontré la nécessité de maintenir le trait de côte pour protéger les habitants. Un recul stratégique pour laisser la place à la mer n'a pas de sens sur notre territoire vu la configuration du terrain. Chaque territoire est particulier et il est indispensable de prendre en compte les caractéristiques du terrain pour mettre en place des solutions adaptées. Il ne faut donc pas envisager de solutions applicables à l'ensemble du territoire mais laisser beaucoup de flexibilité afin d'éviter des déplacements de population difficilement acceptables.